

PAYS DE

MONTBÉLIARD

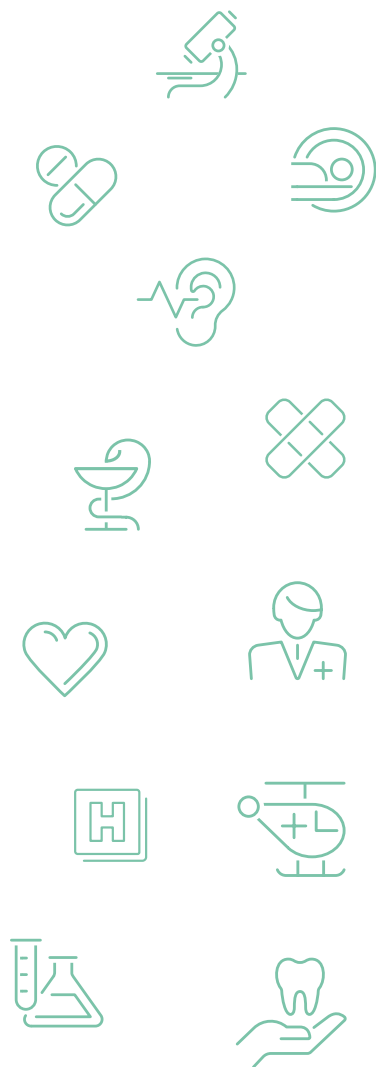
MUTUELLE SANTÉ

À destination des habitants et des personnes exerçant une activité professionnelle sur l'une des 73 communes, la mutuelle intercommunale sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### LES AVANTAGES

Aussi, La Mutuelle Familiale propose des services complémentaires au contrat individuel, sans surcoût pour ses adhérents, notamment :

- la participation à une licence sportive ou culturelle à hauteur de 20 € par an,
- une plateforme de téléconsultation disponible 24h/24 et 7j/7 permettant la consultation d'un médecin avec possibilité de renouvellement d'ordonnance ou de prescription en ligne,
- un dispositif de parrainage à hauteur de 30 € pour le 1<sup>er</sup> filleul et 50 € pour les autres filleuls dans une limite de 5 parrainages par an.



© Mutuelle Familiale 2024

À PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

PAYS DE

MONTBÉLIARD

MUTUELLE SANTÉ

Ensemble,  
prenons  
soin de  
votre santé

Une complémentaire santé  
de qualité, à tarifs préférentiels  
pour les habitants, retraités et  
actifs du Pays de Montbéliard.



 **Mutuelle Familiale**  
ma complémentaire de vie®

### VOS CONTACTS DÉDIÉS

@ [paysdemontbeliard@mutuelle-familiale.fr](mailto:paysdemontbeliard@mutuelle-familiale.fr)

☎ 03 84 82 41 73



 **Mutuelle Familiale**  
ma complémentaire de vie®

 **Valentigney**  
ville de

 **pays de  
Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

 **pays de  
Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

# À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) a officiellement signé une convention de partenariat avec la **Mutuelle Familiale** afin de mettre en place une mutuelle intercommunale dédiée aux habitants, retraités et actifs des **73 communes de l'agglomération**.

PMA devient ainsi la **première collectivité territoriale dans le Nord Franche-Comté** à concrétiser un dispositif de santé publique à cette échelle.

## UNE MUTUELLE SPÉCIALEMENT NÉGOCIÉE POUR VOUS

À destination des habitants et des personnes exerçant une activité professionnelle sur l'une des 73 communes (non soumises à un contrat collectif), la mutuelle intercommunale sera effective à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Pays de Montbéliard Agglomération a négocié pour vous **des tarifs préférentiels** permettant un meilleur accès aux soins de santé et une offre adaptée au budget et aux besoins de ses administrés :

- Adhésion à effet immédiat (sans carence)
- Pas de questionnaire de santé
- Pas de limite d'âge



**Que vous soyez seul ou en famille, et quelle que soit la garantie choisie, vous êtes protégé sur toute la gamme !**

## LES OFFRES

Responsable et solidaire, Pays de Montbéliard Mutuelle Santé respecte les obligations fixées par la réglementation du 100% santé, en optique, en dentaire et pour les aides auditives.

### NIVEAU 1 ★☆☆☆

Une garantie santé qui vous couvre sur les prestations essentielles, tout en maîtrisant votre budget.

### NIVEAU 2 ★★☆☆

Une couverture santé adaptée sur les remboursements les plus courants, et efficace sur vos frais optiques et dentaires.

### NIVEAU 3 ★★★☆

Une couverture optimale et complète sur l'ensemble des postes de soins courants, hospitalisation, optique, dentaire, bien-être / prévention.

### NIVEAU 4 ★★★★★

Une couverture santé renforcée, qui offre une protection maximale, pour l'ensemble des postes de soins.

## LES SERVICES

### TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

Ce service permet d'accéder en direct à un médecin généraliste ou spécialiste par téléphone ou via une application mobile sans rendez-vous 24h/24h et 7j/7, avec possibilité de prescription d'ordonnance.

### ASSISTANCE À DOMICILE

Pour vous aider au quotidien, dans les moments de vie compliqués - accident, maladie soudaine, hospitalisation programmée ou non, traitement long. Des garanties d'assistance vous assurent un soutien concret.

### KALIXIA : LA PUISSANCE D'UN RÉSEAU DE SOINS

Accédez à de nombreux professionnels de santé à coûts maîtrisés.

## VOS SERVICES EN LIGNE !



Activez votre espace « adhérent » pour accéder à des services en ligne :

- suivre vos remboursements en temps réel,
- télécharger votre carte de tiers payant,
- trouver votre professionnel de santé,
- prendre rendez-vous en visio,
- vous inscrire aux ateliers de Prévention.

Les conseillers mutualistes pourront vous guider pour installer et utiliser cette application numérique, si besoin.